

## VILLE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

### Séance de Conseil municipal du 10 Juillet 2020

Compte rendu sommaire  
Articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.

Date de la convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 13 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE, sans public compte tenu des nécessités sanitaires dans le cadre des gestes barrières liées à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. A. TAFILET, Maire, M. DURAND, Mme CHARTIER-MALECOT, M. SEMAT, Mme DOUAUD, M. P. TAFILET, M. GUERINEAU, Maire délégué de Saint Quentin les Troo.

Mmes BELLANDE, JULLIEN, MM. CHEVALIER, FERRAGU, Mmes FILLION, DELAGNEAU, M. VANDECASTEELE, Mme DRUART, M. LANDOIS, Mmes BELLANGER, CAILLON, DESIGAUD, CHERON, M. HENRION, M. BERNEAU MERLET, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. MAILLARD (excusé), M. BARBOT (excusé), M. MORLE (excusé), Mme CARNET (pouvoir), Mme BARON (pouvoir).

Pouvoirs : Mme CARNET à M. HENRION, Mme BARON à M. BERNEAU MERLET.

Secrétaire de séance : M. TAFILET P.

#### 1°) - **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Proposition d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 Juin 2020.

*PV adopté*

#### 2°) - **DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

**2.1** - Délivrance à Mme BONIFACI Séverine d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière de Saint Quentin les Troo au profit de M. et Mme DUBOIS Robert et Josette (120 €).

**2.2** - Délivrance à M. BECQUET Denis, d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent de Montoire au profit de M. et Mme BECQUET-COURTY Roger et Pierrette (220 €).

*Il en est pris acte*

#### 3°) - **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SIVS**

La présidente sortante a fait parvenir son rapport de l'exercice 2019.

Proposition de bien vouloir prendre acte de sa communication.

*Il en est pris acte*

#### 4°) - **INTERCOMMUNALITE – CATV – CONVENTION REMBOURSEMENT DE CHARGES POUR LE MULTI-ACCUEIL ET LE RAM POUR L'ANNEE 2019**

Le transfert de la compétence « petite enfance » à l'agglomération qui concernait pour Montoire le multi-accueil « la Farandole » et le Réseau d'Assistantes Maternelles qui y était adossé, est intervenu début 2018. Toutefois, la commune de Montoire a réglé en 2019 des factures de fluides pour des contrats qui n'avaient pas encore été transférés et l'agglomération nous avait sollicité pour poursuivre la mise à disposition d'un bâtiment.

Proposition d'adopter une convention sur la base du projet établi par ses soins (en ligne sur l'intranet élus) qui permettra à Territoires Vendômois de rembourser à la commune les charges qu'elle a supportées en 2019 ainsi que le montant du loyer pour l'occupation du multi-accueil et du RAM.

Le maire ou l'adjoint sera autorisé à signer ladite convention.

*La délibération est adoptée*

**5°) - FINANCES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTOIRE ET LA CA-TERRITOIRES VENDOMOIS RELATIVE AU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2020**

Les communes transfèrent à l'agglomération le produit de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, charge à cette dernière de s'acquitter de leur participation aux syndicats de collectes et de traitement desdites ordures auxquels les communes adhèrent.

Proposition d'autoriser le maire à signer la convention de reversement du produit de taxe ou de redevance des ordures ménagères pour l'année 2020.

*La délibération est adoptée*

**6°) - PATRIMOINE - INSCRIPTION AU PDIPR DU CHEMIN RURAL n° 4**

Le comité régional de la randonnée pédestre souhaite mettre en place une randonnée pédestre itinérante en Vallée du Loir. Celle-ci ne concerne que le réseau de voies inscrites au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Loir et Cher qui confère une protection particulière aux chemins ruraux y figurant.

Le chemin rural n° 4 n'étant pas inscrit, proposition de délibérer sur son inscription au PDIPR.

*La délibération est adoptée*

**7°) - PATRIMOINE – DENOMINATION DU TERRAIN DE RUGBY DE MONTOIRE**

M. le Maire informe qu'il souhaite donner un nom au terrain de rugby de Montoire. Il propose, sur demande de l'Office municipal des sports, de le nommer terrain « Michel Serisier » en hommage au Président d'honneur du Rugby club de Montoire.

Proposition de bien vouloir accepter cette proposition.

*La délibération est adoptée*

**8°) - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION PONCTUELLE – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DU 6 JUILLET AU 2 AOUT ET DU 17 AOUT AU 30 AOUT 2020 POUR UNE DUREE DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES**

Les congés d'été des agents des services – Entretien des bâtiments et Jardins – Espaces verts entraînent un surcroît de travail, proposition de créer un poste d'Adjoint technique pour accroissement saisonnier à compter du 6 juillet au 2 Août et du 17 Août au 30 Août 2020 à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

*La délibération est adoptée*

**9°) - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

Le travail en vue de l'attribution de subventions aux associations a été fait pour celles qui ont fait parvenir leur dossier de demande. Il a été alloué et verser les subventions aux associations par décision municipale, dans le cadre de l'ordonnance° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Pour certaines associations, un premier acompte a été versé dans l'attente d'un complément d'examen.

Proposition de décider dès maintenant l'attribution de ces subventions restantes et leur versement.

*La délibération est adoptée*

### 10°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Proposition de bien vouloir approuver la décision modificative qui comporte un ensemble d'ajustements comptables justifiés soit par des demandes de la trésorerie soit par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

FONCTION	Fonctionnement	SERVICES	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -
0	7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	1	014	Régularisation Dégrèvement jeunes agriculteurs	164,00	
0	022 - Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	1	022			164,00
	<b>TOTAL</b>				<b>164,00</b>	<b>164,00</b>

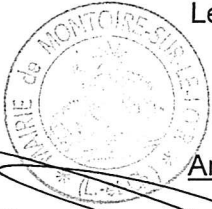
0,00

*La délibération est adoptée*

### 11°) - AFFAIRES DIVERSES

Fait à MONTOIRE SUR LE LOIR, le 13 Juillet 2020.

Le Maire,

  
Arnaud TAFILET  
